



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 4 juillet 2019 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
LE MONTCEL  
MOUXY  
ONTEX  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TREVIGNIN  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Dominique DORD  
Renaud BERETTI  
Corinne CASANOVA  
Blandine BELLANCA  
Jean-Marc DRIVET  
Marie-Pierre FRANCOIS  
Jean-Claude CROZE  
Nicole FALCETTA  
Nicolas JACQUIER  
Bernard MARIN  
Claude GIROUD  
Robert CLERC  
Jean-Christophe EICHENLAUB  
Gabrielle KOEHREN  
Jacques CURTILLET  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Christian REBELLE  
Sylvie L'HEVEDER  
Denise DE MARCH  
Gérard GONTHIER  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Pouvoir d'Eudes BOUVIER

Départ après la 23<sup>ème</sup> délibération

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
MERY  
PUGNY CHATENOD  
VIONS

Michel FRUGIER  
Eudes BOUVIER  
Jean-Guy MASSONNAT  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Michael ETHEVE  
Jean-François BRAISSAND  
Christophe DERIPPE  
Yves GRANGE  
Laurent LAVAISIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Fabrice BURDIN  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Matilde HABOUZIT

Bureau d'Etudes Blezat  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable Agriculture  
Responsable juridique/Assemblées  
Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants.





## DÉLIBÉRATION

N° : 22      Année : 2019  
Exécutoire le :      11 JUIL. 2019  
Affichée le :      11 JUIL. 2019  
Visée le :      11 JUIL. 2019

### DÉPLACEMENTS

## Convention de financement pour l'exploitation de la ligne commerciale 40 Entrelacs – Annecy

Monsieur le président rappelle que Grand Lac cofinçait, pour l'année 2017, l'exploitation de la ligne 171 Entrelacs / Annecy l'offre était composé de 4 aller et 5 retour. Cette ligne était alors exploitée par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le coût supporté par Grand Lac était de 9 627 € pour l'année 2017.

Au 1er septembre 2018, le contrat ainsi que son financement ont été transférés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la communauté d'agglomération Grand Annecy, qui les a transférés concomitamment à la SPL Sibra, exploitant du réseau de transport pour le Grand Annecy. A cette occasion, la ligne est renommée « ligne 40 », 2 aller-retour par jour est ajouté entre Annecy et Saint-Félix, les services sont étendus au samedi, hors jours fériés.

Il est proposé de renouveler le conventionnement avec Grand Annecy, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement de la ligne 40 (jointe en annexe).

Le coût annuel sera d'environ 17 000 € sur la période 2019 / 2021, l'augmentation étant justifiée par l'augmentation des services.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement du budget transport (programme 0040, chapitre 011).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la signature de la convention de financement pour l'exploitation de la ligne 40 Entrelacs / Annecy
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la signature de la convention de financement.

Aix-les-Bains, le 4 juillet 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





## **Convention de financement pour l'exploitation de la ligne commerciale 40 Entrelacs - Anancy**

### **ENTRE**

La Communauté d'agglomération Grand Anancy, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc RIGAUT, dûment habilité par délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil Communautaire du

ci-après désignée par les termes « le Grand Anancy »

### **ET**

La Communauté d'agglomération Grand Lac, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, dûment habilité par délibération n° \_\_\_\_\_ du Bureau communautaire du

ci-après désignée par les termes « Grand Lac »,

## PREAMBULE

L'offre de la ligne 171 Albens / Annecy, bâtie à l'origine pour les scolaires, est étoffée par le Département de la Haute Savoie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, afin de proposer une alternative modale pour les déplacements domicile / travail. Ce développement, souhaité par les collectivités concernées, est financé à 50 % par celles-ci, au prorata du nombre de kilomètres.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, le contrat de la ligne ainsi que son financement sont transférés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au Grand Annecy, qui les transfère concomitamment à la SPL Sibra. A cette occasion, la ligne est renommée « ligne 40 », 1 aller-retour par jour est ajouté entre Annecy et Saint-Félix, 4 services sont étendus au samedi et un seul mode de fonctionnement est retenu pour l'ensemble de l'année, hors jours fériés.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, l'ensemble des services fonctionnent entre Annecy et Entrelacs.

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de financement des services commerciaux de la ligne 40 Entrelacs / Annecy – dont la fiche horaire est annexée à la présente convention – entre le Grand Annecy et Grand Lac.

## ARTICLE 2 : DUREE

La convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021.

## ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Les clés de répartition financières sont établies de la manière suivante :

- le Grand Annecy prend en charge 50% du coût du service, assumé précédemment par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- les 50 % restants sont répartis entre le Grand Annecy et Grand Lac au prorata des kilomètres parcourus sur leur ressort territorial à chaque service, soit respectivement 21 km (45,65 %) et 2 km (4,35 %).

Période	Coût du contrat HT*	Autorité	Participation (taux)	Participation (montant)*
2018-2019	380 036 €	Grand Annecy	95,65 %	363 504 €
		Grand Lac	4,35 %	16 532 €
2019-2020	394 436 €	Grand Annecy	95,65 %	377 278 €
		Grand Lac	4,35 %	17 158 €
2020-2021	406 269 €	Grand Annecy	95,65 %	388 596 €
		Grand Lac	4,35 %	17 673 €

\* Estimation

Grand Lac verse sa participation sur la base d'un état récapitulatif des dépenses réellement engagées par le Grand Annecy, déduction faite des recettes. Cet état récapitulatif est adressé au plus tard le 31 octobre, à l'issue de chaque période.

#### **ARTICLE 4 : RESILIATION**

La convention peut être résiliée, d'une part d'un commun accord par les parties signataires, d'autre part par l'une des parties signataires en cas de non-respect des engagements prévus à la convention par l'une ou l'autre des parties.

#### **ARTICLE 5 : LITIGES**

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher la meilleure solution de compromis. A défaut d'accord amiable, les litiges relèvent de la compétence du Tribunal administratif territorialement compétent.

#### **ARTICLE 6 : DISPOSITIONS GENERALES**

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Anney, le

Pour le Grand Anney,  
le Président

Jean-Luc RIGAUT

Pour Grand Lac,  
le Président

Dominique DORD





**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

Convention de financement pour l'exploitation de la ligne commerciale 40 Entrelacs - Annecy

**Date de transmission de l'acte :** 11/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/07/2019

**Numéro de l'acte :** d2924 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190704-d2924-DE

**Date de décision :** 04/07/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.7. Transports

